



PUBLIC

Personnes ayant besoin de développer une mobilité autonome et adaptée à leur projet professionnel afin de faciliter leur retour à l'emploi



PRÉ-REQUIS

Aucun



DURÉE

3 mois maximum



MODALITÉS

Présentiel



TYPE DE VALIDATION

Certificat de réalisation
Attestation de fin de formation et de compétences acquises

» OBJECTIFS

- Identification des freins à la mobilité des bénéficiaires via un diagnostic approfondi individuel
- Mobilisation de solutions et apport de réponses adaptées à leurs besoins de mobilité
- Partage des éléments de diagnostic et de suivi avec le conseiller Pôle Emploi référent, de manière à contribuer à la bonne articulation du plan d'action

» METHODES PEDAGOGIQUES

- La prestation, individuelle et personnalisée, peut être réalisée en tout ou partie en distanciel selon la situation du bénéficiaire



DATES ET LIEUX

- Nous consulter



TARIFS

- Nous consulter
- Prise en charge par Pôle Emploi



INTERVENANTS

Formateurs expérimentés



Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

Le bilan s'articule en 3 phases obligatoires

LE BILAN APPROFONDI DE MOBILITE

Il a pour objectif de :

- Présenter au bénéficiaire l'objectif, le déroulement et le contenu de la prestation
- Préciser sa situation au regard de sa mobilité, qualifier la nature des freins rencontrés (matériels, financiers, cognitifs, psycho-sociaux...) et évaluer ses besoins
- Le confronter à la nécessité d'améliorer ou d'optimiser sa mobilité
- Déterminer une feuille de route, qui précise les modalités d'accompagnement préconisées et les solutions de mobilité à enclencher pour répondre aux besoins identifiés

Il peut être complété par des mises en situation et/ou tout autre dispositif d'évaluation qui permettent d'objectiver les freins à la mobilité

LA MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS MOBILITE

Réalisé par le référent sur la base de 2 entretiens individuels minimum, les actions, services et dispositifs du « parcours mobilité » doivent répondre aux besoins des bénéficiaires.

L'offre de service proposée au demandeur d'emploi doit être diversifiée et apporter des réponses aux freins :

- **Cognitifs ou ayant trait aux savoirs de base** (se repérer dans l'espace, lire un plan, construire un itinéraire, utiliser le réseau de transports collectifs, apprentissage du vélo, s'appropriier l'ensemble des services de mobilité à disposition...)
- **Psycho-sociaux ou culturels** (appréhension à se déplacer, réticence à utiliser les transports collectifs, peur de sortir de sa zone de confort...)
- **Financiers** (information quant aux dispositifs financiers existants, besoin d'accompagnement dans la constitution d'un dossier de micro-crédit pour l'achat ou la location longue d'une durée d'un véhicule, appui dans la mobilisation d'aides financières à la mobilité et à la tarification solidaire, positionnement dans des services de covoiturage solidaire...).

Freins matériels

L'ENTRETIEN DE FIN DE PARCOURS

Il est mené individuellement avec le bénéficiaire par le référent à l'issue du parcours de mobilité, une fois que les travaux visant à lever les freins à la mobilité ont été conduits.

Il permet de :

- Revenir sur l'ensemble des actions du parcours suivi et les solutions de mobilité qui ont été apportées
- Mesurer la progression du bénéficiaire dans son rapport à la mobilité et l'évolution des freins repérés lors du bilan approfondi
- Concevoir une feuille de route qui permet de dégager les actions restant à mettre en œuvre pour que sa mobilité puisse pleinement servir son projet professionnel et les partenaires à mobiliser le cas échéant

Les conclusions de cet entretien sont présentées au bénéficiaire et doivent être inscrites dans le rapport de positionnement final.